

Consultation publique du conseil de quartier du Vieux-QuØbec Cap-Blanc Colline Parlementaire le lundi 9 mars 2015, 19 h, à L École des Ursulines de QuØbec, 3, ruelle des Ursulines, bâtiment du gymnase : accès à la ruelle par la rue du Parloir ou par la rue Sainte-Ursule

Sujet : Consultation publique concernant la période de fermeture à la circulation automobile de certaines rues du secteur de la Place Royale. Les rues visées par cette modification sont les rues Notre-Dame, Sous-le-Fort, Saint-Pierre (entre du Porche et Sous-le-Fort), du Porche (entre Saint-Pierre et Notre-Dame) et la Place Royale.

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, tenue le lundi 23 février 2015, à 17h30, à la salle Armand-Trottier, 399, rue Saint-Joseph Est, Québec.

CA1-2015-0638 Mandat de demande d'opinion au conseil de quartier du Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline Parlementaire sur la fermeture de certaines rues du secteur de la place Royale (Cafés-terrasses place Royale, Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline Parlementaire) - A1GT2015-018

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Guérette, appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, il est résolu de demander au conseil de quartier du Vieux-Québec/Cap-Blanc/Colline Parlementaire son opinion relativement à la proposition de la fermeture de certaines rues du secteur de la place Royale, laquelle a été élaborée en date du 22 octobre 2014 et qui se trouve en annexe 2 du sommaire décisionnel A1GT2015-018.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

(Signé) Yves Bergeron
Assistant-greffier
d'arrondissement

(Signé) Suzanne Verreault
Présidente de
l'Arrondissement



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION

Numéro : A1GT2015-018

Date : 02 Février 2015

Unité administrative responsable Arrondissement de La Cité-Limoilou

Instance décisionnelle Conseil d'arrondissement

Date cible :

23 Février 2015

Projet

Objet

Mandat de demande d'opinion au conseil de quartier du Vieux-Québec/Cap-Blanc/colline Parlementaire sur la fermeture de certaines rues du secteur de la place Royale (Cafés-terrasses place Royale, Vieux-Québec/Cap-Blanc/colline Parlementaire)

Code de classification

13-102--11-1

No demande d'achat

EXPOSÉ DE LA SITUATION

En vertu des articles 4 et 5 du Règlement sur la Politique de consultation publique de la Ville, le conseil d'arrondissement désire obtenir l'opinion du conseil de quartier sur des modifications qu'il entend apporter à certains règlements qui régissent la fermeture de diverses rues à la circulation automobile.

Les rues dont il est question sont Sous-le-Fort, Saint-Pierre, Notre-Dame, du Porche ainsi que la place Royale. La période de fermeture qui affecte ces rues serait modifiée, sans pour autant lever l'exception, qui existe déjà, d'y circuler pour certains véhicules d'urgence et autres ayant droit de stationnement.

La proposition de modification vise plus particulièrement de remplacer l'interdiction de circuler pour les automobiles et camions de 10 h à 18 h du 1er mai au 30 septembre par l'interdiction de circuler de 11 h à 24 h pour toute l'année (voir annexes 1 et 2). Ces nouvelles périodes de fermeture permettraient aux cafés-terrasses qui sont présents dans ces rues (voir annexe 3) de pouvoir maintenir les tables, chaises et équipements dans la voie publique après 18 h et de pouvoir opérer plus tôt dans l'année et de prolonger cette période. Le secteur de la rue du Petit-Champlain fonctionne déjà sous ces périodes de fermeture de rues (voir annexe 4) et la modification qui est envisagée permettrait d'harmoniser les horaires contrôlant la circulation automobile de ces deux secteurs. En plus, cette harmonisation d'horaire de fermeture servira à confirmer davantage le caractère majoritairement piétonnier de ces deux secteurs patrimoniaux du Vieux-Québec, basse-ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES

Les règlements municipaux sur la fermeture des rues concernés sont le #2460 de 1977 et ses amendements et le #2605 de 1979. Avant d'entamer des rédactions juridiques qui pourraient aboutir à l'abolition ou à l'amendement en totalité ou en partie de ces règlements, le conseil d'arrondissement désire obtenir au préalable les aspirations, les attentes et les besoins des résidants et des utilisateurs des rues qui sont visées. De manière non restrictive, le conseil d'arrondissement suggère au conseil de quartier de s'adresser aux résidants et utilisateurs compris dans le territoire délimité par les rues Sainte-Antoine, Dalhousie, du Marché-Champlain, des Traversiers, boulevard Champlain, du Petit-Champlain, l'escalier Casse-Cou, côte de la Montagne et Sault-au-Matelot.

L'annexe 2 contient la proposition des changements à la fermeture des rues qui est soumise au conseil de quartier.

RECOMMANDATION

De demander au conseil de quartier du Vieux-Québec/Cap-Blanc/colline Parlementaire l'opinion relativement à la proposition de la fermeture de certaines rues du secteur de la place Royale, laquelle a été élaborée en date du 22 octobre 2014 et qui se trouve en annexe 2 du sommaire décisionnel A1GT2015-018.

IMPACT(S) FINANCIER(S)

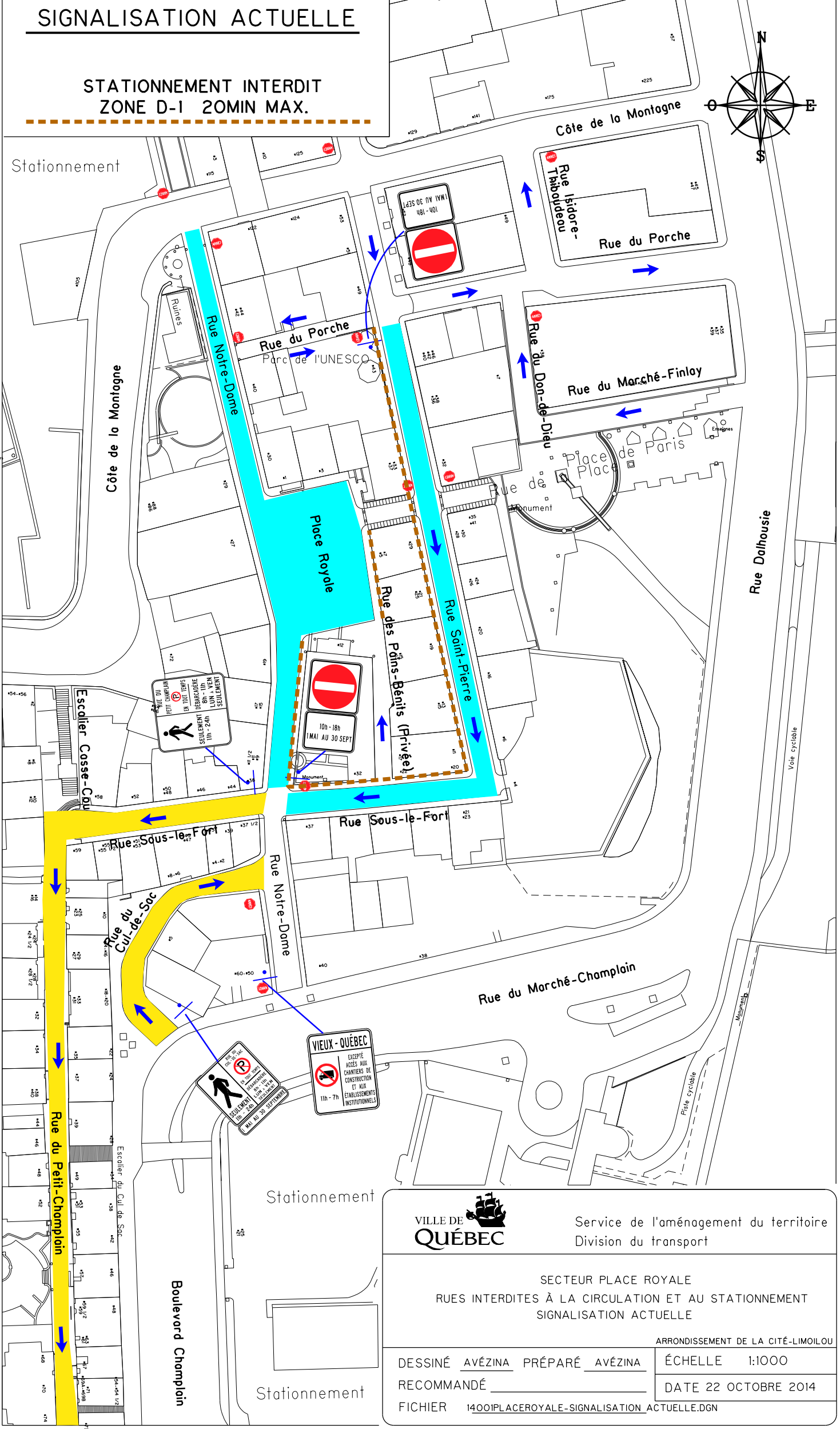
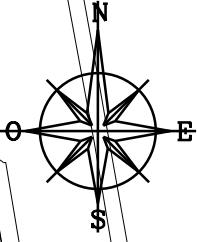


sommaire décisionnel

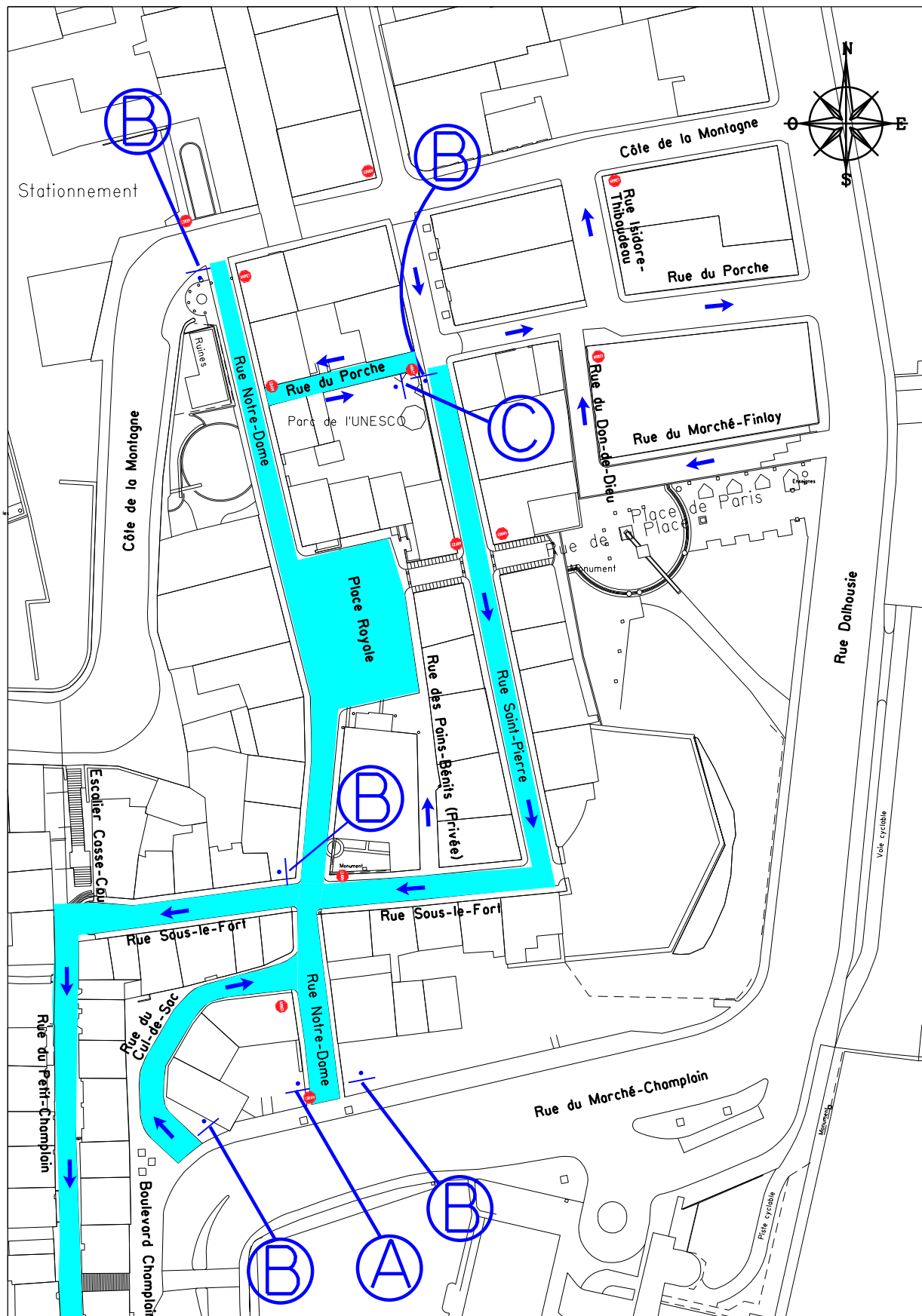
IDENTIFICATION	Numéro : A1GT2015-018 Date : 02 Février 2015
Unité administrative responsable	Arrondissement de La Cité-Limoilou
Instance décisionnelle	Conseil d'arrondissement Date cible : 23 Février 2015
Projet	
Objet	Mandat de demande d'opinion au conseil de quartier du Vieux-Québec/Cap-Blanc/colline Parlementaire sur la fermeture de certaines rues du secteur de la place Royale (Cafés-terrasses place Royale, Vieux-Québec/Cap-Blanc/colline Parlementaire)
ÉTAPES SUBSÉQUENTES	
ANNEXES	annexe 1 : situation actuelle (électronique) annexe 2 : proposition de modification (électronique) annexe 3 (électronique) annexe 4 (électronique)
VALIDATION	
Intervenant(s)	Intervention Signé le
Responsable du dossier (requérant)	
Sergio Avellan	Favorable 2015-02-05
Approbateur(s) - Service / Arrondissement	
Jacques Laberge	Favorable 2015-02-05
Claude Lirette	Favorable 2015-02-06
Cosignataire(s)	
Direction générale	
Résolution(s)	
CA1-2015-0638	Date: 2015-02-23

SIGNALISATION ACTUELLE

**STATIONNEMENT INTERDIT
ZONE D-1 20MIN MAX.**



 VILLE DE QUÉBEC	Service de l'aménagement du territoire Division du transport	
	SECTEUR PLACE ROYALE RUES INTERDITES À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT SIGNALISATION ACTUELLE	
ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOULOU		
DESSINÉ <u>AVÉZINA</u> PRÉPARÉ <u>AVÉZINA</u>	ÉCHELLE 1:1000	
RECOMMANDÉ _____	DATE 22 OCTOBRE 2014	
FICHER 1400PLACEROYALE-SIGNALISATION ACTUELLE.DGN		



SIGNALISATION PROPOSÉE

<p>VIEUX - QUÉBEC</p> <p>EXCEPTÉ ACCÈS AUX CHANTIERS DE CONSTRUCTION ET AUX ÉTABLISSEMENTS INSTITUTIONNELS 11h - 7h</p>	<p>EN TOUT TEMPS DÉBARCADÈRE 7h - 11h LUN - VEN SEULEMENT</p>	<p>CIRCULATION INTERDITE ET STATIONNEMENT INTERDIT 11h - 24h EN TOUT TEMPS</p>
---	---	--

(A)

(B)

(C)



Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

SECTEUR PLACE ROYALE
RUES INTERDITES À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT
SIGNALISATION PROPOSÉE

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOULOU

DESSINÉ AVÉZINA PRÉPARÉ AVÉZINA

ÉCHELLE 1:1000

RECOMMANDÉ

DATE DE MISE À JOUR

FICHER 1400IPLACEROYALE.DGN

Page: 1 de 1

CHANGEMENTS AUX FERMETURES DES RUES DANS LE SECTEUR DE PLACE ROYALE

Exemples de cafés-terrasses





CHANGEMENTS AUX FERMETURES DES RUES DANS LE SECTEUR DE PLACE ROYALE

Signalisation de fermeture pour la rue Petit-Champlain

